



**LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN DE VIE  
DE L'ILE ROUSSE  
&  
L'OFFICE DETOURISME INTERCOMMUNAL DE L'ILE ROUSSE**



## INFORMATION A L'ATTENTION DES VISITEURS

Madame, Monsieur,

Nous vous souhaitons la bienvenue sur le territoire de la Communauté de Communes du Bassin de Vie de L'Île Rousse.

Depuis le 1er janvier 2010 nous demandons à nos logeurs de percevoir, en notre nom, la taxe de séjour.

Celle-ci est exclusivement destinée au financement des actions dans le domaine touristique menées par l'Office de Tourisme Intercommunal de L'Île Rousse Balagne.

L'Office œuvre, tout au long de l'année, à améliorer votre accueil mais aussi à satisfaire l'ensemble de vos attentes en terme d'activités en vous donnant accès à l'ensemble de l'information touristique et culturelle du territoire.

BON SEJOUR PARMIS NOUS.

Le Président  
Hyacinthe MATTEI

Dear Sirs,

We wish to welcome you on the territory of l'Île-Rousse and surrounding villages.

Since January 1st 2010, our landlords are asked to collect the occupancy tax on our behalf. This tax is exclusively meant to finance tourism projects conducted by the Tourist Office of l'Île-Rousse Balagne.

The Tourist Office works throughout the year in order to enhance the reception of our guests and to meet all their expectations regarding activities, providing all useful information on tourism and culture in our area.

HAVE A GOOD STAY WITH US

The Chairman  
Hyacinthe MATTEI

<b>Nombre de jour</b>	195
-----------------------	-----

<b>Type et catégories d'hébergement</b>	<b>Tarifs applicables Au 1<sup>er</sup> janvier 2013</b>	<b>Part Conseil Général (10% de la part intercommunale)</b>	<b>Total TS</b>
Hôtels ****	1.30€	0.13€	1.43€
Hôtels ***	1.00€	0.10€	1.10€
Hôtels **	0.80€	0.08€	0.88€
Hôtels *	0.60€	0.06€	0.66€
Hotels nc	0.50€	0.05€	0.55€
Chambres d'hôtes nc	0.60€	0.06€	0.66€
Motels nc	0.50€	0.05€	0.55€
Motels *	0.60€	0.06€	0.66€
Motels **	0.80€	0.08€	0.88€
Motels***	1.00€	0.10€	1.10€
Motels ****	1.30€	0.13€	1.43€
RTVV nc	0.50€	0.05€	0.55€
RTVV *	0.60€	0.06€	0.66€
RTVV**	0.80€	0.08€	0.88€
RTVV ***	1.00€	0.10€	1.10€
RTVV ****	1.30€	0.13€	1.43€

Quelles sont les personnes qui sont exonérés de cette taxe?

Les enfants de moins de 13 ans ; Les personnes bénéficiant de l'aide sociale; Les mutilés, blessés et malades par suite de fait de guerre ; Les personnes exclusivement affectées aux malades ; Les colonies et centres de vacances collectifs pour enfants tels que définis par l'arrêt du 19 mai 1975 ; Les fonctionnaires et les agents de l'état appelés à séjourner temporairement pour l'exercice de leurs fonctions.

Réduction de la Taxe de séjour pour les familles nombreuses

- 30% pour les familles comprenant 3 enfants de moins de 18 ans
- 40% pour les familles comprenant 4 enfants de moins de 18 ans
- 50% pour les familles comprenant 5 enfants de moins de 18 ans
- 75% pour les familles comprenant plus de 6 enfants de moins de 18 ans

ATTENTION : Les voyageurs et représentants de commerce ne sont plus exonérés de la taxe de séjour. (Décret 2002-1549 du 24/12/2002)